

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2006

81x06

ATTRIBUTION DE SUBVENTION MUNICIPALE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Dans le cadre de sa politique sportive et de lien social, la Ville a souhaité apporter son soutien au mouvement sportif contribuant à ce développement.

Vu le projet d'activités, présenté par l'association **Jeunesse Sportive des Pennes Mirabeau**, relatif au dossier de demande de subvention 2006

Vu l'avis favorable de la Commission Sport réunie le 13 juin 2006 et considérant que l'association **Jeunesse sportive des Pennes Mirabeau**, légalement déclarée, exerce une activité d'intérêt général sur la commune par ses actions, il est proposé de lui attribuer une subvention dite de fonctionnement de 27 000€ pour l'année 2006.

Non de l'association : **JEUNESSE SPORTIVE DES PENNES MIRABEAU**

représentée par son président : Monsieur BELZANTI Claude

Objet statutaire : Promouvoir la pratique et le développement du football

Siège : stade Basile Boli, chemin Val Sec 13170 les Pennes Mirabeau

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- PRECISE que l'association **Jeunesse sportive des Pennes Mirabeau** remplit les conditions légales au titre de la loi 1901
- DECIDE de lui attribuer une subvention de 27 000€
- PRECISE que les crédits seront prévus au Budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE